

JORF n°0084 du 10 avril 2013

Texte n°17

ARRETE

Arrêté du 26 mars 2013 déterminant les emplois du ministère de l'égalité des territoires et du logement et du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ainsi que les emplois de direction départementale interministérielle supportés budgétairement par ces deux ministères susceptibles de donner lieu à l'attribution de l'indemnité temporaire de mobilité instituée par le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008

NOR: DEVK1307355A

La ministre de l'égalité des territoires et du logement et la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 portant création d'une indemnité temporaire de mobilité ;

Vu le décret n° 2009-501 du 30 avril 2009 portant extension aux ouvriers de l'Etat de divers décrets indemnitaires ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2008 fixant le montant maximal de l'indemnité temporaire de mobilité instituée par le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2012 déterminant les emplois du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et les emplois de direction départementale interministérielle supportés budgétairement par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, susceptibles de donner lieu à l'attribution de l'indemnité temporaire de mobilité instituée par le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008,

Arrêtent :

Article 1

L'indemnité temporaire de mobilité instituée par le décret du 17 avril 2008 susvisé peut être attribuée aux fonctionnaires et agents non titulaires de droit public recrutés pour une durée indéterminée ainsi qu'aux ouvriers des parcs et ateliers affectés dans l'un des

emplois mentionnés dans le tableau figurant en annexe du présent arrêté sous réserve que ces emplois soient supportés budgétairement par les ministères chargés du logement et du développement durable.

Article 2

La période de référence à considérer pour le versement de l'indemnité temporaire de mobilité est fixée à quatre ans à compter de la prise de fonctions, pour l'ensemble des emplois donnant lieu à l'attribution de cette indemnité.

Article 3

Le montant de l'indemnité temporaire de mobilité est fixé à 10 000 €, montant maximal fixé par l'arrêté du 17 avril 2008 susvisé.

Article 4

Le présent arrêté s'applique pour des affectations effectives à compter du 1er juillet 2013 et au plus tard le 28 février 2014.

Article 5

L'arrêté du 20 juillet 2012 déterminant les emplois du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et les emplois de direction départementale interministérielle supportés budgétairement par ces deux ministères susceptibles de donner lieu à l'attribution de l'indemnité temporaire de mobilité instituée par le décret n° 2008-369 du 17 avril 2008 est abrogé à compter du 1er juillet 2013.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

A N N E X E

LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT À L'INDEMNITÉ TEMPORAIRE DE MOBILITÉ POUR DES AFFECTATIONS EFFECTIVES À COMPTER DU 1er JUILLET 2013 ET AU PLUS TARD LE 28 FÉVRIER 2014

CATÉGORIES	SERVICES	DÉSIGNATION DES EMPLOIS	VisioM

Région : CENTRE			
A	DREAL/SBLAD	Chef de l'unité financement du logement	1034450133
A	DDT 41/SHBRU	Chef de l'unité bâtiment durable	920410101
Région : CHAMPAGNE-ARDE NNE			
A	DREAL/SCECT	Chargé de mission économie du BTP — cellule économique régionale	934510292
A	DDT 51/STPP	Chargé de mission déplacements et énergie	920510293
A+	DDT 08/SG	Secrétaire général	1320080001
A	DREAL/SMO	Responsable d'opérations d'infrastructures routières sur le réseau autoroutier	1034510031
Région : HAUTE-NORMANDIE			
A	DREAL/SDTMI	Responsable de l'unité projet « stratégie et développement ferroviaire »	934760188
A	DIRNO/SPT	Responsable du pôle maîtrise d'ouvrage	939030558
A+	CETE NC/DITM	Chef du groupe ouvrages d'art	960150289
Région : ÎLE-DE-FRANCE			
A	DRIEA/DiRIF-SEER/A GER-N	Chef de l'unité d'exploitation de la route de Saint-Denis	1054751728

A	DRIEA/DiRIF-SEER/AGER-E	Chef de l'unité d'exploitation de la route de Brie-Comte-Robert	1054752510
A	DRIEA/DiRIF-SEER/AGER-S	Chef du poste de commande tunnels et trafic d'Arcueil	1054752158
A	DRIEA/DiRIF-SIMEER/DIET	Adjoint à la chef de l'unité lisibilité et équipements de la route	1054752285
A	DRIEA/DiRIF-SMR/DMR-SO	Responsable d'opérations voie bus A 12 et RN 118 Ring des Ulis	1054751626
A	DRIEA/SST-DRTR	Responsable du bureau de coordination et de suivi de la gestion des transports routiers	1054750522
A	DRIEA/SPOT-TIF	Chef de projet ferroviaire et logistique	1054750301
A	DRIEA/UTEA 93-BRL	Chef du bureau des ressources et de la logistique	1054750670
A	DRIHL/UTHL 93/SHRU-BIHP	Adjoint au chef du bureau interventions en habitat privé et responsable de la cellule éradication de l'habitat indigne	10547A0152
B+	DRIHL/UTHL 93/SHRU-BIHP	Responsable de la cellule ANAH	10547A0157
B+	DRIEE/SNPR	Chargé d'études publicité et cadre de vie	13547B0008
B+	DRIEE/SNPR	Chargé d'études publicité et cadre de vie	13547B0009

A	DDT 78/SHRU	Adjoint au chef d'unité politique territoriale du logement	1020780219
A	DDT 91/SE	Chef du bureau du développement durable	920910113
Région : ÎLE-DE-FRANCE (SETRA)			
A+	CTO/DGOI	Directeur de projets, calcul avancé des structures à la division des grands ouvrages et de l'innovation	1140000072
A+	CST/DCST	Chef de la division de la connaissance des systèmes de transport	1240000056
Région : LORRAINE			
A	DREAL/SPR	Ingénieur au pôle Après-mines	09K0570108
A	DIRE/DE Metz	Chef du district de Nancy	939050692
A	DIRE/SIR lorrain	Responsable de la subdivision ETN1	1039050120
Région : NORD - PAS-DE-CALAIS			
A	DDTM 62	Responsable d'unité habitat et renouvellement urbain	1020620067
A	DDTM 62	Chargé de mission territoriale de Lens-Liévin	920620253
A	DDTM 59	Chef de la cellule habitat ville	12205900025
A	DDTM 62	Chargé d'études référent renouvellement urbain	920620292

		— responsable de l'unité rénovation et qualité urbaine	
Région : PAYS DE LA LOIRE			
A	DDT 53/SG	Chargé de mission affaires juridiques	1020530004
Région : PICARDIE			
A	DDT 60/SATSC	Responsable du bureau expertise	122060003
A	DDCS 60	Cadre de service hébergement-logement social de la DDCS 60	11V1600001
A	DDTM 80/CTUR	Chef du bureau de la prévention des risques	920800112

Fait le 26 mars 2013.

La ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

V. Mazauric

La ministre de l'égalité des territoires
et du logement,

Pour la ministre et par délégation :

Le secrétaire général,

V. Mazauric